



inspection académique
Seine-Maritime

académie
Rouen

Division des élèves et de la
scolarité/bureau B

Dossier suivi par
Aline CRISTIANI

02 32 08 98 87

02 32 08 98 84

 desco76.viescol7@ac-rouen.fr

5, place des Faienciers
76037 Rouen cedex

note de service n° 2
Consultable sur le site
www.ia76.ac-rouen.fr

Rouen, le 20 septembre 2007

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices d'écoles
S/c
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale du Département de la Seine-Maritime

Objet : Déclaration d'accident scolaire « Observatoire National de la Sécurité »

Comme chaque année et afin de mesurer l'évolution des genres d'accidents, l'Observatoire National de la Sécurité des établissements scolaires souhaite disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes. Sur la base des données ainsi recueillies, l'Observatoire recherchera les types d'accidents les plus fréquents de façon à pouvoir proposer des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

À ce titre, j'ai l'honneur de vous informer que vous pouvez saisir les informations directement sur l'application BAOBAC à l'adresse suivante :

<http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>

Tout accident, hors trajet domicile-école, entraînant au minimum une consultation médicale ou hospitalière doit être signalé.

Seules les écoles ne disposant pas de connexion Internet me transmettront ce formulaire dûment renseigné.

Aucune indication nominative ne devra y figurer.

Je précise que cette formalité ne vous dispense pas de me faire parvenir la déclaration d'accident dont vous trouverez l'imprimé sur le site de l'Inspection Académique à l'adresse suivante :

<http://www.ia76.ac-rouen.fr> , onglet « scolarité et examens », rubrique « accident scolaire ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Signé Roger SAVAJOLS